

Direction générale adjointe  
Territoires

Direction  
De l'ingénierie, du tourisme  
et de l'environnement

Affaire suivie par  
Céline Riou  
Tél : 02 41 81 43 59  
c.riou@maine-et-loire.fr

Références  
2019/S056 – CR

Angers, le **02 AVR. 2019**

Monsieur Hébé  
Mairie de Longuenée-en-Anjou  
Place Eric Tabarly  
La Membrolle sur Longuenée  
49770 Longuenée-en-Anjou

**Objet :** Avis sur le dossier de création de la ZAC des Pâtissexaux sur la commune déléguée de La Meignanne

Monsieur le Maire,

Par courrier daté du 22 février 2019, vous m'avez transmis, pour avis, le dossier de création de la ZAC des Pâtissexaux, située sur la commune déléguée de La Meignanne.

Ce projet d'urbanisation impacte essentiellement la route départementale N° 103. Cette voie supportait un trafic moyen de 964 véhicules par jour, selon les comptages réalisés en 2016, dont environ 4,5 % de poids lourds. S'ajoute la circulation d'engins agricoles depuis l'installation d'une entreprise de matériel agricole à proximité immédiate de la ZAC.

Les enjeux d'aménagement de la RD 103 sur les 400 mètres de linéaire bordant la zone d'aménagement sont les suivants :

- Sécuriser la nouvelle entrée d'agglomération en aménagement le carrefour du futur accès à la ZAC et en rythmant la séquence par des dispositifs permettant une modération des vitesses
- Concevoir un aménagement respectueux de la Charte des circulations agricoles<sup>1</sup> afin de concilier les différents usages de la RD103

Par conséquent, j'émet un avis favorable sur le dossier de création de la ZAC des Pâtissexaux sous réserve d'associer l'Agence technique départementale du Lion et d'Angers à la conception des aménagements de voirie.

La Direction de l'ingénierie, du tourisme et de l'environnement ainsi que la direction des routes se tiennent à votre disposition pour vous apporter tous renseignements complémentaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
le Vice-président délégué aux territoires

Gilles Grimaud



<sup>1</sup> La Charte des engins agricoles avait été envoyée à chaque commune et peut être transmise par mail, sur demande à c.riou@maine-et-loire.fr ou l.fourreau@maine-et-loire.fr